

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2018/07/30/2018040581/justel>

Dossier numéro : 2018-07-30/46

Titre

30 JUILLET 2018. - Loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 31-12-2021 inclus.

Source : JUSTICE.INTERIEUR.DEFENSE NATIONALE

Publication : Moniteur belge du 05-09-2018 page : 68616

Entrée en vigueur : 05-09-2018

Table des matières

[TITRE PRELIMINAIRE](#). - Dispositions introductives

Art. 1-5

[TITRE 1er](#). - De la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel

[CHAPITRE 1er](#). - Disposition générale

Art. 6

[CHAPITRE II](#). - Principes de traitement

Art. 7-10, 10/1, 10/2

[CHAPITRE III](#). - Limitations aux droits de la personne concernée

Art. 11-17

[CHAPITRE IV](#). - Responsable du traitement et sous-traitant

[Section 1re](#). - Disposition générale

Art. 18

[Section 2](#). - Secteur public

Art. 19-23

[CHAPITRE V](#). - Traitements à des fins journalistiques et à des fins d'expression universitaire, artistique ou littéraire

Art. 24

[TITRE 2](#). - De la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales, y compris la protection contre les menaces pour la sécurité publique et la prévention de telles menaces

[CHAPITRE Ier.](#) - Dispositions générales

Art. 25-27

[CHAPITRE II.](#) - Principes de traitement

Art. 28-35

[CHAPITRE III.](#) - Droits de la personne concernée

Art. 36-49

[CHAPITRE IV.](#) - Responsable du traitement et sous-traitant

[Section 1re.](#) - Mesures organisationnelles et techniques

Art. 50-51

[Section 2.](#) - Responsables conjoints du traitement

Art. 52

[Section 3.](#) - Sous-traitant

Art. 53-54

[Section 4.](#) - Obligations

Art. 55-62

[Section 5.](#) - Délégué à la protection des données

Art. 63-65

[CHAPITRE V.](#) - Transferts de données à caractère personnel vers des pays tiers ou à des organisations internationales

Art. 66-70

[CHAPITRE VI.](#) - Autorités de contrôle indépendantes

Art. 71

[TITRE 3.](#) - De la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par d'autres autorités que celles visées aux titres 1er et 2

[SOUS-TITRE 1er.](#) - De la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les services de renseignements et de sécurité

[CHAPITRE Ier.](#) - Définitions

Art. 72

[CHAPITRE II.](#) - Champ d'application

Art. 73

[CHAPITRE III.](#) - Conditions générales du traitement

Art. 74-75

[CHAPITRE IV.](#) - Nature des données à caractère personnel

Art. 76

[CHAPITRE V.](#) - Conservation des données à caractère personnel

Art. 77

[CHAPITRE VI.](#) - Droits de la personne concernée

Art. 78-82

[CHAPITRE VII.](#) - Obligations du responsable du traitement et du sous-traitant

[Section 1re.](#) -Obligations générales

Art. 83-86

[Section 2.](#) - Responsables conjoints du traitement

Art. 87

[Section 3.](#) - Sécurité des données à caractère personnel

Art. 88-89

[Section 4.](#) - Registres

Art. 90

[Section 5.](#) - Délégué à la protection des données

Art. 91

[CHAPITRE VIII.](#) - Communication et transfert de données à caractère personnel

[Section 1re.](#) - Communication de données à caractère personnel au secteur public et au secteur privé

Art. 92

[Section 2.](#) - Transfert des données à caractère personnel vers des pays non membres de l'Union européenne ou à des organisations internationales

Art. 93-94

[CHAPITRE IX.](#) - Autorité de contrôle

Art. 95-98

[CHAPITRE X.](#) - Traitement de données à caractère personnel à des fins historiques, scientifiques ou statistiques

Art. 99-104

[SOUS-TITRE 2.](#) - De la protection des personnes physiques concernant le traitement des données à caractère personnel par les forces armées

Art. 105

[SOUS-TITRE 3.](#) - De la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel dans le cadre de la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations, attestations et avis de sécurité

[CHAPITRE Ier.](#) -Définitions

Art. 106

[CHAPITRE II.](#) - Champ d'application

Art. 107

[CHAPITRE III.](#) - Conditions générales du traitement

Art. 108-109

[CHAPITRE IV.](#) - Nature des données à caractère personnel

Art. 110

[CHAPITRE V.](#) - Conservation des données à caractère personnel

Art. 111

[CHAPITRE VI.](#) - Droits de la personne concernée

Art. 112-115

[CHAPITRE VII.](#) - Obligations du responsable du traitement et du sous-traitant

[Section 1re.](#) - Obligations générales

Art. 116-119

[Section 2.](#) - Responsables conjoints du traitement

Art. 120

[Section 3.](#) - Sécurité des données à caractère personnel

Art. 121-122

[Section 4.](#) - Registres

Art. 123

[Section 5.](#) - Délégué à la protection des données

Art. 124

[CHAPITRE VIII.](#) - Communication et transfert de données à caractère personnel

[Section 1re.](#) - Communication de données à caractère personnel au secteur public et au secteur privé

Art. 125

[Section 2.](#) - Transfert des données à caractère personnel vers des pays non membres de l'Union européenne ou à des organisations internationales

Art. 126-127

[CHAPITRE IX.](#) - Autorité de contrôle

Art. 128-131

[CHAPITRE X.](#) - Traitement de données à caractère personnel à des fins historiques, scientifiques ou statistiques

Art. 132-137

[SOUS-TITRE 4.](#) - De la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par l'organe de coordination pour l'analyse de la menace

[CHAPITRE Ier.](#) - Définitions

Art. 138

[CHAPITRE II.](#) - Champ d'application

Art. 139

[CHAPITRE III.](#) - Conditions générales du traitement

Art. 140-141

[CHAPITRE IV.](#) - Nature des données à caractère personnel

Art. 142

[CHAPITRE V.](#) - Conservation des données à caractère personnel

Art. 143

[CHAPITRE VI.](#) - Droits de la personne concernée

Art. 144-148

[CHAPITRE VII.](#) - Obligations du responsable du traitement et du sous-traitant

[Section 1re.](#) - Obligations générales

Art. 149-152

[Section 2.](#) - Responsables conjoints du traitement

Art. 153

[Section 3.](#) - Sécurité des données à caractère personnel

Art. 154-155

[Section 4.](#) - Registres

Art. 156

[Section 5.](#) - Délégué à la protection des données

Art. 157

[CHAPITRE VIII.](#) - Communication et transfert de données à caractère personnel

[Section 1re.](#) - Communication de données à caractère personnel au secteur public et au secteur privé

Art. 158

[Section 2.](#) - Transfert des données à caractère personnel vers des pays non membres de l'Union européenne ou à des organisations internationales

Art. 159-160

[CHAPITRE IX.](#) - Autorité de contrôle

Art. 161

[CHAPITRE X.](#) - Traitement de données à caractère personnel à des fins historiques, scientifiques ou statistiques

Art. 162-167

[SOUS-TITRE 5.](#) - De la protection des personnes physiques à l'égard de certains traitements de données à caractère personnel par l'unité d'information des passagers

[CHAPITRE Ier.](#) - Définitions

Art. 168

[CHAPITRE II.](#) - Champ d'application

Art. 169

[CHAPITRE III.](#) - Conditions générales du traitement

Art. 170